Â

Aux termes de ce Programme, toutes les femmes enceintes et les femmes allaitantes doivent bÃ©nÃ©ficier de soins gratuits dans les centres gÃ©rÃ©s par le gouvernement. Cependant, le nouveau rapport dâ€™Amnesty International intitulÃ© *At a CrossroadsÂ : Sierra Leoneâ€™s Free Health Care Policy* rÃ©vÃ¨le que lâ€™on demande bien souvent Ã ces femmes de payer les mÃ©dicaments, quâ€™elles ne sont pas en mesure dâ€™acheter.

Â«Â Le systÃ¨me de santÃ© demeure dÃ©faillant Ã plusieurs Ã©gards, a indiquÃ© **Erwin van der Borght**, directeur du programme Afrique dâ€™Amnesty International.

Â«Â Selon les chiffres du gouvernement, depuis la mise en place de cette initiative, le nombre de femmes qui bÃ©nÃ©ficient de soins prÃ©nataux et qui accouchent dans des centres de soins a augmentÃ©. Toutefois, de nombreuses femmes continuent de payer des mÃ©dicaments de base, malgrÃ© la politique de gratuitÃ© des soins, et les femmes et les jeunes filles vivant dans la pauvretÃ© nâ€™ont quâ€™un accÃ¨s restreint aux soins essentiels lors de leur grossesse et de leur accouchement.Â Â»

Le gouvernement de la Sierra Leone a adoptÃ© un certain nombre de mesures afin de remÃ©dier Ã ces problÃ¨mes. Il a notamment facilitÃ© lâ€™accÃ¨s des femmes aux services de santÃ©, augmentÃ© le salaire des professionnels de la santÃ© et dispensÃ© de nouvelles formations Ã ces professionnels. MalgrÃ© tout, il reste encore beaucoup Ã faire.

Â«Â Le systÃ¨me de santÃ© pÃ¨che notamment par lâ€™absence de mÃ©canismes efficaces de suivi et dâ€™obligation de rendre des comptes, sans lesquels ces rÃ©formes ne sauraient porter leurs fruitsÂ Â», a expliquÃ© Erwin van der Borght.

Les procÃ©dures actuelles sâ€™appuient sur des ressources trÃ¨s insuffisantes et sâ€™attachent surtout Ã amÃ©liorer les structures existantes, plutÃ´t quâ€™Ã lever les obstacles que doivent surmonter les femmes pour accÃ©der aux services de santÃ©. En

outre, les femmes et les jeunes filles dont les droits humains sont bafouÃ©s nâ€™ont pas accÃ¨s Ã de vÃ©ritables mÃ©canismes de recueil des plaintes.

Une jeune femme de 23 ans qui venait dâ€™accoucher a racontÃ© Ã Amnesty InternationalÂ :

Â«Â Mon bÃ©bÃ© pleurait beaucoup et avait de la fiÃ¨vre. Lâ€™hÃ´pital nâ€™avait pas les mÃ©dicaments nÃ©cessaires. Il fallait que je paye. Alors ils mâ€™ont chassÃ©e. Je ne sais pas comment porter plainte.Â Â»

La surveillance et lâ€™obligation de rendre des comptes sont les pierres angulaires du droit Ã la santÃ©. Un cadre bien Ã©tabli en la matiÃ¨re constitue le socle du changement, afin que les femmes et les jeunes filles jouissent de leur droit Ã la santÃ© maternelle et accouchent en sÃ©curitÃ©.

Â«Â Le gouvernement a pris des mesures importantes en vue de remÃ©dier Ã ces problÃ¨mes. Cependant, les lacunes du systÃ¨me de surveillance et dâ€™obligation de rendre des comptes permettent de passer sous silence des pratiques dÃ©faillantes et des mauvaises gestions, et permettent Ã certaines personnes dâ€™exploiter les failles du systÃ¨me et de piller les mÃ©dicaments de valeurÂ Â», a dÃ©plorÃ© Erwin van der Borght.

Amnesty International salue la rÃ©ponse positive du ministÃ¨re de la SantÃ© et des Affaires sanitaires quant Ã sa volontÃ© dâ€™Ã©changer sur ce rapportÂ ; toutefois, les rÃ©formes prÃ©vues doivent devenir rÃ©alitÃ©.

Lâ€™organisation demande au gouvernement de la Sierra Leone de renforcer et de mettre en place des systÃ¨mes de suivi et dâ€™obligation de rendre des comptes pour garantir que les femmes et les jeunes filles puissent avoir accÃ¨s aux interventions mÃ©dicales et Ã des recours effectifs en cas de violations de leurs droits fondamentaux.